

CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

27 octobre 2007

2. ENVIRONNEMENT

Vœu présenté par :

2.1 COMMUNE DE PINCE

Thème : Assainissement individuel.

Question :

Pourquoi avons-nous des difficultés pour monter des dossiers d'assainissement avec des micro-stations, avec des rejets inférieurs à 30MG/litre ?

Alors que beaucoup d'installations actuelles ne sont pas aux normes.

Ces micro-stations sont homologuées dans beaucoup de départements du Nord de la France, et chez nos voisins européens.

☺ ☺

Réponse :

Réponse en cours de préparation

☺ ☺

CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

27 octobre 2007

2. ENVIRONNEMENT

Vœu présenté par :

2.2 COMMUNE D'YVRE LE POLIN

Thème : Assainissement. Subvention.

Question :

Quels sont actuellement les taux de subvention accordés par le Conseil général et l'Agence de l'Eau pour des travaux de construction d'une station d'épuration et des travaux de mise en place de canalisations pour eaux usées ?

Dès que le dossier est déposé complet à l'Agence de l'Eau, serait-il possible d'avoir rapidement une autorisation de commencement des travaux avant d'avoir la notification de subvention afin de ne pas avoir à subir une hausse des prix de ces travaux ?

☺ ☺

Réponse :

Pour Yvré le Pôlin, dont le dossier a été déposé avant le 30 juin 2007, le taux est calculé sur la base du potentiel financier et de l'effort fiscal 2006 et s'élève à 45 %. Financement prévu 2008.

Sur le principe, le Conseil général peut accorder une autorisation par anticipation de démarrer les travaux. Mais, il faut surtout se rapprocher de l'Agence de l'Eau pour bien respecter leurs critères (les autorisations par anticipation ne sont pas acceptées par l'Agence : pour l'aide de cette dernière, ne pas commencer les travaux avant l'accord de l'Agence.

☺ ☺

CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

27 octobre 2007

2. ENVIRONNEMENT

Vœu présenté par :

2.3 ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DE SAINT PATERNE

Thème : Service rendu aux syndicats de production d'eau

Question :

Au cours de l'été, un hydrogéologue des services de la DDAF nous a quitté.

Son remplacement est-il prévu ainsi que celui de ses collègues qui atteindront dans quelques années l'âge de la retraite ?

Quel avenir pour ce service qui est une référence départementale au service des syndicats de production d'eau ?



Réponse :

La DDAF a réaffirmé dans le Document de Stratégie Locale (DSLC, DDAF – DDE) signé en mars 2007 par le préfet sa volonté, au regard des besoins du territoire, d'améliorer la sécurité en Alimentation en Eau Potable par :

- la promotion de la recherche en eau dans les secteurs sensibles du territoire
- l'élaboration d'études de sécurité et de plans de secours
- le soutien aux collectivités et à la DDASS dans la mise en place de périmètres de protection
- expertise pour le préfet et aide à l'élaboration de schémas départementaux
- missions d'assistance à la délégation de services publics et au contrôle de délégation (GSP).

Suite au décès de Roland Giordano, la DDAF recherche un ingénieur pour poursuivre au mieux la politique de sécurisation de l'alimentation en eau engagée. Cet ingénieur au sein du service aménagement rural aura pour mission :

- D'initier et accompagner les regroupements de collectivités en vue d'assurer la cohérence des projets et la sécurisation en eau potable
- D'assurer des prestations d'assistance conseil sur l'élaboration des périmètres de protection de captages, élaboration de diagnostics et schémas d'alimentation en eau potable et réalisations de forages
- D'assurer des prestations d'assistance conseil sur l'établissement de diagnostics et schémas d'assainissement, le cas échéant
- De conduire des opérations et d'assurer la maîtrise d'œuvre sur les interconnexions, réservoirs et stations de traitement, le cas échéant,
- De participer à la mise en œuvre de référentiels qualité.

Pour réaliser ces missions, cet ingénieur disposera de l'appui et de la connaissance des ingénieurs encore présents, ainsi que de l'ensemble des données dont dispose notre service du fait de son activité de contrôle de la gestion des service public (GSP) et de ses connaissances de la ressource en eau.

Dans l'attente de ce remplacement effectif, l'ensemble de ces missions est répartie sur les ingénieurs du service.

En ce qui concerne la recherche en eau et les forages, suite à la disparition de Roland GIORDANO, notre service ne détient malheureusement plus la compétence en hydrogéologie pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Nos services pourront seulement, en amont des opérations, aider le maître d'ouvrage à définir ses besoins en eau dans les projets globaux de restructuration.

Le Conseil Général pourra réaliser, comme actuellement, une partie de ces recherches dans le cadre de son programme propre assisté par son maître d'œuvre privé.

Pour les recherches en eau qui ne seraient pas retenues dans le programme du Conseil Général mais liées néanmoins à des projets structurants en AEP, notre service envisage de proposer une conduite d'opération aux élus pour les aider à faire appel à une compétence extérieure en hydrogéologie (maître d'œuvre privé).

Quant aux dossiers engagés, nous étudions avec les collectivités concernées, au cas par cas, la meilleure solution pour honorer de la meilleure manière possible nos engagements.



CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

27 octobre 2007

2. ENVIRONNEMENT

Vœu présenté par :

2.4 COMMUNE DE GUECELARD

Thème : Bassin de la Maine – Inondations.

Question :

Les tables rondes organisées sur le thème des inondations sur notre département et sur le bassin de la Maine indiquent que les études menées dans ce cadre nous fourniront les éléments essentiels à la construction d'ouvrages pour la réduction des inondations.

Quelles informations pouvez-vous nous fournir actuellement ?

Pouvez-vous nous indiquer l'impact des travaux en amont de notre commune, si une crue comparable à celle de 1995 venait à survenir.

☺ ☺

Réponse :

Nous avons tenu avant l'été la seconde des trois tables rondes que nous avions prévues.

Ces deux premiers épisodes nous ont permis de renouer le dialogue qui avait été interrompu et de se mettre d'accord sur les enjeux et les objectifs dont l'objectif de faire baisser de 40cm le niveau d'eau relevé au Mans en 1995.

Nous avons prévu que notre troisième table ronde nous permette, avant la fin de cette année, de choisir les solutions techniques à mettre en œuvre pour y parvenir. Nous avons aussi indiqué que le travail à conduire dépendait très largement des résultats d'une étude de cohérence des différents aménagements envisagés sur le bassin de la Maine, qui devaient être disponible au début de septembre.

Or nous ne disposerons pas des résultats validés de cette étude avant la mi-décembre.

nous sommes donc contraints de repousser notre table ronde qui ne pourra pas, me semble-t-il, pour la sérénité des échanges et des décisions, se tenir juste avant les élections municipales et cantonales de 2008.

Ces contraintes de calendrier ne doivent pas entamer notre détermination à chercher ensemble les moyens de réduire, autant que possible, le risque inondation sur notre département.

Le comité de pilotage "inondations" composé de la Direction Départementale de l'Équipement, du Conseil Général, de Le Mans Métropole, du cabinet Tassili, et animé par le Sous - Préfet de La Flèche, préparera dès réception de l'étude de cohérence, les éléments de réflexion qui seront soumis à l'examen de la troisième table ronde en vue de retenir dès que possible une stratégie et des solutions concrètes. Je rappelle qu'aucune solution sérieuse n'est écartée mais que pour atteindre l'objectif que j'ai rappelé à l'instant, il faudra sans doute mettre en œuvre parallèlement plusieurs solutions complémentaires les unes des autres.

☺ ☺

CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

27 octobre 2007

2. ENVIRONNEMENT

Vœu présenté par :

2.5 COMMUNE DE SAINTE JAMME SUR SARTHE

Thème : Gestion des cours d'eau.

Question :

Sur nos rivières du bassin Sarthe Amont, la responsabilité de l'entretien des berges, des barrages et autres déversoirs revient aux propriétaires riverains. Les écourues permettent aux propriétaires concernés de faire les travaux nécessaires au maintien en bon état les berges et ouvrages.

Manifestement, le constat est le même tous les ans, la rivière retrouve son niveau et les branchages morts et autres peupliers restent en travers. La rivière et ses rives se dégradent et le manque d'entretien a de lourdes conséquences, tant environnementales qu'esthétiques.

Ne pourrait-on pas organiser autrement la réalisation des travaux nécessaires au maintien en état de nos rivières, financés par l'ensemble des acteurs et utilisateurs des cours d'eau, agriculteurs, pêcheurs, riverains, collectivités territoriales, etc ... ?

☺ ☺

Réponse :

Réponse de l'Etat

Antérieurement, la Direction Départementale de l'Équipement (Subdivision de Beaumont sur Sarthe) avait une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) avec le Syndicat Mixte de la Sarthe-amont pour entretenir, faire enlever les embâcles sur les deux barrages existants, Beaumont sur Sarthe et Vivoin, et intervenir sur les piles de ponts enjambant ce cours d'eau. Parallèlement, la maintenance des ouvrages publics d'eau était assurée.

Dans le cadre de l'exercice de la police de l'eau, la Subdivision adressait des courriers aux riverains de la rivière pour les mettre en demeure d'entretenir les berges situées au droit de leurs propriétés.

Depuis 2005, cette mission de police de l'eau est assurée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.).

En 2007, la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été stoppée car le Conseil Général de la Sarthe dispose depuis cette date de ses propres Services pour assumer ces tâches.

En ce qui concerne la proposition de faire financer les travaux à réaliser par l'ensemble des acteurs et utilisateurs des cours d'eau, une évolution de la législation serait nécessaire.

☺ ☺

Réponse du Conseil général

L'entretien des rivières non domaniales comme la Sarthe Amont incombe aux propriétaires riverains. C'est leur devoir en contrepartie de leur droit de propriété. Mais devant les carences de ces derniers et leur désintérêt de la rivière, les collectivités, communes et département, se sont substitués, pour partie, aux

.../...

riverains dans le cadre du Syndicat Mixte de Sarthe Amont pour réaliser les travaux d'entretien les plus urgents et dépassant les capacités individuelles dans la limite d'un budget limité de 25 000 € qui ne sera jamais suffisant d'autant qu'il s'agit déjà d'un transfert de charge des propriétaire défallants au détriment des contribuables Sarthois. Dans les années prochaines 2008 - 2012, le Conseil général bien qu'il n'ait aucune compétence sur la rivière, remettra à niveau la végétation riveraine dans le cadre du Contrat Restauration Entretien s'inscrivant dans les objectifs de la Directive Cadre Européenne vers un bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2015. Ce programme de l'ordre d'un million d'euros en 5 ans, subventionné à 50 % par l'Agence de l'eau, approuvé par le Conseil général le 6 juillet dernier n'exonère en rien les obligations des propriétaires riverains.

